



Division des personnels enseignants du
premier degré
DPEP 1

Saint Denis, le 18 octobre 2022

La rectrice

Affaire suivie par :
Jean-Michel PERRIER

Tél : 02 62 48 14 85

Mél : dpep.secretariat@ac-reunion.fr

24, avenue Georges Brassens
CS 71003
97743 SAINT DENIS CEDEX 9

à

Mesdames et messieurs les
inspecteurs de l'éducation
nationale

Mesdames et messieurs les
directeurs d'école

Mesdames et messieurs les
enseignants du premier degré

Mesdames et messieurs les
principaux de collège

ERRATUM n°1
relatif à la circulaire N°3 concernant la liste d'aptitude des directeurs d'école
de deux classes et plus au titre de l'année scolaire 2023-2024

Le III de l'article L. 411-2 du code de l'éducation, dans sa rédaction issue de la loi n°2021-1716 du 21 décembre 2021 prévoit de **nouvelles modalités d'inscription sur la liste d'aptitude** aux fonctions de directeur d'école de deux classes et plus, modalités qui sont applicables pour une inscription sur la liste d'aptitude à la rentrée 2023.

En conséquence de ce qui précède, **le point I – B de la circulaire n° 3 du 28 septembre 2022** concernant les conditions requises pour l'inscription sur la liste d'aptitude de directeur d'école de deux classes et plus est modifié comme suit :

- 1) Le second alinéa est remplacé par la phrase suivante : " Ils doivent justifier au 1er septembre 2023, de **trois ans** de services effectifs en qualité d'instituteur ou de professeur des écoles dans l'enseignement pré-élémentaire ou élémentaire."
- 2) Il est ajouté un cinquième et dernier alinéa rédigé comme suit : "L'inscription sur la liste d'aptitude à l'emploi de directeur d'école est également subordonnée au **suivi préalable d'une formation** à la fonction de directeur d'école."

Hormis ces nouvelles dispositions, la circulaire N°3 reste sans changements.

Je vous remercie de bien vouloir veiller à assurer la plus large diffusion de ces nouvelles dispositions auprès des enseignants du 1^{er} degré en fonction dans votre établissement, y compris ceux qui se trouvent en position d'absence régulière.

Pour la Rectrice et par délégation
La cheffe de la DPEP

SIGNE

Valérie DECOUTY